

BP JEPS

Mention JUDO JUJITSU

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

SAISON 2022/2023



Diplôme délivré par le Ministère des Sports. Formation en alternance organisée par la ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo.



LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE JUDO - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES
ORGANISME DE FORMATION N° 27250300025 - SIRET : 82124122100018
3 AVENUE DES MONTBOUCONS - 25000 BESANCON - [HTTPS://LIGUEBFC.FFJUDO.COM/](https://LIGUEBFC.FFJUDO.COM/)

Dates de la formation

La formation se déroulera du 25 Septembre 2022 au 8 Octobre 2023* avec alternance de formation en centre et en structure



- Date limite d'inscription : **11 Septembre 2022**
- Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de la ligue BFC de Judo onglet «FORMATIONS» :
<https://liguebfc.ffjudo.com/bpjeps>
- Épreuves de sélections (*Tests techniques et Oral*) : **24 Septembre 2022**
** Dates non contractuelles susceptibles de modification*

Tarifs

- Frais d'inscriptions : 50 €
- Frais pédagogiques : 6500€ (*sans allègement*)

Hébergements / Restauration

- Possibles sur sites de Dijon et Besançon sur tarifs conventionnés (facultatifs, sur demande du stagiaire)
- Prise en charge des frais annexes (hébergement et restauration) par l'organisme de formation sur les stages nationaux

Dispositifs d'aides financières

- Formation ouverte à l'apprentissage ! Aide exceptionnelle de l'état de 5000€ (pour les mineurs) et de 8000€ (pour les majeurs), versée aux employeurs pour les contrats signés avant le 30 juin 2022.
- Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides.

Pour vous accompagner dans vos démarches, Thierry CAQUINEAU, Responsable Administratif et Financier de la Ligue BFC de Judo se tient à votre disposition :
Tél. : 06.25.23.59.70 - mail : thierry.caquineau@ffjudo.com

CONTACTS

Olivier CHAUVIN
DTR Judo BFC

tél : 06.81.52.65.00
mail : olivier.chauvin@ffjudo.com

Corinne GEORGET
Secrétariat de la ligue

Antenne Dijon
mail : ligue.dijon@bfc-ffjudo.com

Programme

BP JEPS

Mention JUDO JUJITSU

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le BPJEPS est un diplôme d'état classé au niveau IV du répertoire national des certifications professionnelles (niveau équivalent au Baccalauréat).

Fonctions exercées par le titulaire du BPJEPS Judo Jujitsu

- Il enseigne auprès de tous types de publics (publics du club, scolaires, personnes en situation de handicap...)
- Il enseigne les différentes formes de pratique (judo, jujitsu, taïso)
- Il exerce son activité en autonomie pédagogique dans le domaine du Judo Jujitsu
- Il conduit des actions d'éveil, d'initiation, de découverte d'apprentissage et d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition.
- Il prépare aux grades et à l'obtention des DAN
- Il participe au fonctionnement et à la vie de sa structure

EMPLOYEURS POTENTIELS

Le titulaire du BPJEPS peut intervenir dans des structures tels que :

- **Les associations sportives et/ou socio-educatives,**
- **Les collectivités territoriales,**
- **Les écoles et universités,**
- **Les établissements divers d'APS, établissement de santé...**

EVOLUTION DE LA CARRIERE

Possibilité de promotion sociale vers des qualifications de niveaux supérieurs (V, VI) par l'accès aux formations DEJEPS et DESJEPS, permettant d'accéder à des postes de responsabilités dans les différentes structures :

- Coordination d'équipes
- Gestion
- Conception de projet de développement



Déroulement de la formation

**Volume de formation : 600 heures pédagogiques
+ 300 heures en structure**

- 489 heures de formation pédagogique en centre à Dijon, Besançon et FFJDA (stages nationaux)
- 71 heures «HIF» Heures Individuelles de Formation
- 40 heures de Formation Ouverte à Distance

Compétences et évaluations visées

■ UC1 : Encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures.	21 H	
■ UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation.	78 H	5 Évaluations formatives
■ UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.	135 H	3 Épreuves certificatives
■ UC4 : Mobiliser les techniques pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.	255 H	3 Épreuves de rattrapage

Conditions d'accès



Accessibilité personnes à mobilité réduite

- Etre âgé de 18 ans minimum le jour de l'examen (date prévisionnelle 19 septembre 2023)
- Etre titulaire du PSC 1 ou diplôme équivalent
- Etre titulaire du 1er DAN Judo Jujitsu délivré par la CSGDE
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement du judo-jujitsu datant de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation (Cf. certificat médical dossier inscription)
- Réussir les épreuves de sélection

Equivalences - allégements de formation

Les titulaires d'un certificat/diplôme mentionné ci-dessous seront dispensés des UC de formation équivalent et peuvent être allégés du coût correspondant aux UC suivants :

Animateur suppléant / CFEB = UC1

CQP MAM = UC1 et UC3

Lien des équivalences : <https://urlz.fr/id13>